

**S.C.I. 2C3V**  
**au capital de 1.000 €**  
149 Boulevard des Belges  
44300 NANTES

R.C.S. NANTES 533 357 992

---

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

**EXTRAORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2023**

---

L'an deux mille vingt-trois, le premier septembre, à dix-huit heures, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social 149 Boulevard des Belges 44300 NANTES sur convocation régulière de la gérance.

Sont présents :

- Valérie PRIEUR-CARON MOREL propriétaire de	50 parts
- William CROCOMO propriétaire de	50 parts
soit l'ensemble du capital social.....	----- 100 parts

L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

Madame Valérie PRIEUR-CARON MOREL préside la séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Transfert du siège social.

La présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

**PREMIERE RESOLUTION – TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL**

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de NANTES (44300) 149 Boulevard des Belges, à MARCON (72340) 28 Route du Val de Loir, à compter du 01/09/2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

## **DEUXIEME RESOLUTION – MISE A JOUR CORRELATIVE DES STATUTS**

L'assemblée générale, en conséquences de la précédente résolution, décide de modifier l'article 5 des statuts, comme suit :

### **ARTICLE 5 - Siège social**

Le siège social est fixé à :

28 Route du Val de Loir – 72340 MARCON

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-huit heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés, après lecture.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'S' followed by a horizontal line and a vertical stroke.